



RESUMÉ NON TECHNIQUE

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCERTATION, LA REDACTION DU PAPI NESTE 2 ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

10 octobre 2024



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	M. MARLU
Volume du document	
Version	V7
Référence	MED0445
Numéro CRM	
Chrono	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
V1	03/11/23	M. MARLU	F. FALCOU	
V2	10/11/23	F. FALCOU	F. FALCOU	Compléments des actions
V3	14/11/23	M. MARLU	F. FALCOU	
V4	04/11/23	M. MARLU	F. FALCOU	Finalisation chapitre 5
V5	24/07/24	M. MARLU	F. FALCOU	Fait suite à la CIB du dossier de candidature nécessitant des modifications du plan de financement et du programme
V6	05/09/24	F. FALCOU	-	Prise en compte des remarques du PETR du Pays des Nestes
V7	10/10/24	F. FALCOU		Levée des réserves

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Cécile NOYER	PETR du Pays des Nestes
Swann DARNAUDGUILHEM	PETR du Pays des Nestes

TABLE DES MATIÈRES

1 QU'EST-CE QU'UN PAPI ?	5
2 LE PAPI SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NESTE	6
2.1 Origine de la démarche dans le Pays des Nestes.....	6
2.2 Périmètre du PAPI	7
2.3 Porteur de projet	8
2.4 Gouvernance	9
2.5 Concertation.....	10
3 LE DIAGNOSTIC APPROFONDI ET PARTAGÉ DU TERRITOIRE	12
3.1 Bilan du précédent PAPI	12
3.2 Caractérisation de l'aléa.....	12
3.3 Recensement des enjeux exposés	14
3.4 Ouvrages existants	15
3.5 Recensement des dispositifs, outils et documents existants	16
3.5.1 Les outils et documents dédiés à l'information et la sensibilisation.....	16
3.5.2 Les dispositifs et outils de prévision, surveillance et d'alerte.....	16
3.5.3 Les dispositifs relatifs à la gestion de crise.....	16
3.5.4 Les moyens mis en place pour l'intégration du risque dans l'urbanisme.....	17
3.6 Les perceptions du risque sur le bassin versant	17
4 LA STRATÉGIE DU PAPI 2 PAYS DES NESTES	18
4.1 Cohérence avec les document supra.....	18
4.2 Les enseignements.....	18
4.3 Les objectifs et dispositions de la stratégie du PAPI	19
5 LE PROGRAMME D' ACTIONS	23
5.1 Présentation des axes du PAPI	23
5.2 Calendrier prévisionnel	25
5.3 Synthèse des actions et montants du PAPI.....	25
5.4 Zoom sur les maîtrises d'ouvrages et les financeurs du PAPI.....	25
5.5 Quelques actions emblématiques	27
5.6 Perspectives vers un futur PAPI 3	32

FIGURES

Figure 1 : Synthèse des principales étapes de planification et d'élaboration du PAPI.....	6
Figure 2 : Périmètre du PAPI du bassin versant du Vidourle (source : EPTB Vidourle).....	7
Figure 3 : Synthèse de la gouvernance.....	9
Figure 4 : Photographies de la crue de 1937 de la Neste à Sarrancolin (source : CACG, 2016).....	13
Figure 5 : Photographie de la cure de la Neste à arreau en 2013 (Source : CACG, 2016).....	14
Figure 6 : Cohérence de la stratégie.....	18
Figure 7 : Synthèse de la stratégie du PAPI.....	22
Figure 8 : Répartition du nombre d'actions par axe d'intervention.....	25
Figure 9 : répartition des actions par maîtrise d'ouvrage (porteur).....	26
Figure 10 : Part de financement par financeurs.....	26

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des réunions.....	10
Tableau 2 : Programme d'actions.....	24

1 QU'EST-CE QU'UN PAPI ?

Un PAPI est un Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Le PAPI est un outil de protection des territoires et de gestion des inondations. Il a été créé en 2002, après les inondations responsables de la mort de 24 personnes dans le Gard en septembre 2002 (Gardon, Cèze, Vistre et Vidourle en crue). Les premiers PAPI, dits de « première génération », apparaissent dès 2003. Ensuite, les PAPI de deuxième génération ont été mis en œuvre dans la continuité des objectifs et actions du PAPI précédent. Depuis 2018, les PAPI élaborés et mis en œuvre constituent la troisième génération à laquelle appartient le présent PAPI.

Un PAPI est porté, à l'échelle d'un bassin versant (surface d'alimentation d'un cours d'eau, aire de collecte des eaux), par une collectivité territoriale (commune, intercommunalité, syndicat). **Son programme comporte des actions de sensibilisation, de prévention, de prévision, de gestion de crise, d'études, de travaux, de réduction de la vulnérabilité, dont certaines peuvent être financées en partie par l'État avec le « Fonds Barnier ».** Un PAPI permet ainsi la planification et le financement d'actions de prévention des inondations.

Les thématiques du PAPI s'inscrivent dans la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). De plus, il découle de stratégies plus globales élaborées à l'échelle européenne (Directive Inondation), française (Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation) et locale (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation). Le but est de parvenir à un PAPI cohérent avec ses stratégies existantes et adapté aux enjeux du bassin versant concerné.

Les objectifs d'un PAPI sont multiples :

- Réduire les conséquences des inondations à l'échelle d'un territoire cohérent ;
- Monter un programme opérationnel d'actions issu et porté par le territoire ;
- Établir une cohérence avec les actions du PAPI et la SLGRI / PGRI pour répondre aux besoins locaux.

Son objectif majeur est ainsi de réduire les conséquences des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin versant à la fois sur les personnes, les biens et les activités, en associant l'ensemble des acteurs concernés.

Le dossier d'un PAPI se caractérise par plusieurs pièces constitutives, parmi lesquelles le diagnostic approfondi et partagé du territoire, la stratégie et le programme d'actions.

Ce document est un résumé non technique du PAPI 2 du bassin versant de la Neste. Il vise à présenter le PAPI et le territoire sur lequel il porte, ses objectifs et l'essentiel de son contenu (en particulier le diagnostic, ses orientations stratégiques et les actions qui en découlent).

2 LE PAPI SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NESTE

2.1 Origine de la démarche dans le Pays des Nestes

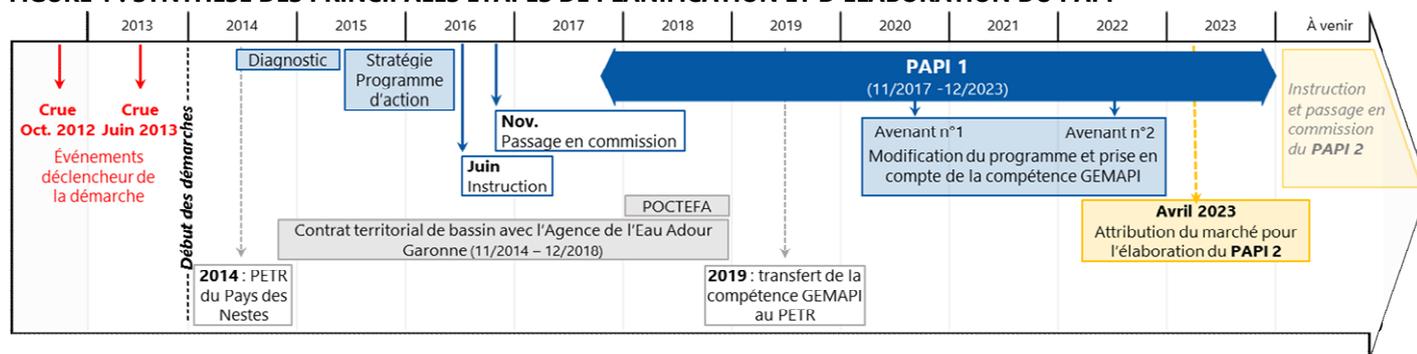
Le présent PAPI Nestes s'inscrit dans la continuité du PAPI 1 mis en œuvre sur le bassin versant.

Le PAPI 1 du Pays des Nestes émane de la volonté des élus et des services de l'Etat de charger le PETR du Pays des Nestes de piloter la démarche, ce, en 2014. Cette volonté fait suite au programme POCTEFA (2008), au contrat de bassin Adour-Garonne (2012) et aux crues d'octobre 2012 et de juin 2013 à l'origine d'importants dommages dans le bassin versant.

Ainsi, la démarche du premier PAPI Neste est lancée en 2014. Le diagnostic est réalisé entre juin 2014 et avril 2015, la stratégie et le programme d'actions entre 2015 et 2016. Le 10 juin 2016, le dossier PAPI est déposé pour instruction. Le 7 novembre 2016, la démarche est présentée en Commission Inondation de Bassin (CIB). La convention est signée le 3 novembre 2017, et le PAPI est labellisé pour une durée initiale de 2017 à 2019.

Il est prolongé grâce à la signature de 2 avenants à la convention initiale, en date du 5 août 2020 et du 26 juillet 2022, afin de modifier le programme d'actions et de faire évoluer les maîtrises d'ouvrage avec la prise en compte de la compétence GEMAPI.

FIGURE 1 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ÉTAPES DE PLANIFICATION ET D'ÉLABORATION DU PAPI



Ainsi, il existe une volonté actuelle d'aller vers le PAPI 2 afin de mettre en place une nouvelle stratégie sur laquelle les actions PAPI 1 ont été développées.

L'objectif du PAPI 2 est de poursuivre les actions relatives aux PAPI 1 et ses avenants, et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire et le public, afin de répondre au cahier des charges du PAPI 3. La volonté du PETR, détenteur de la compétence GEMAPI, et de ses partenaires, est de poursuivre leurs efforts en matière de prévention contre les inondations. Pour cela, une nouvelle stratégie et un programme d'action devront être mis en place.

En juillet 2023, un nouveau cahier des charges PAPI a été publié par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Cependant, ce dernier ne s'applique pas dans le cas du PAPI 2 du Pays des Nestes, son contenu ayant été décidé avant juillet 2023.

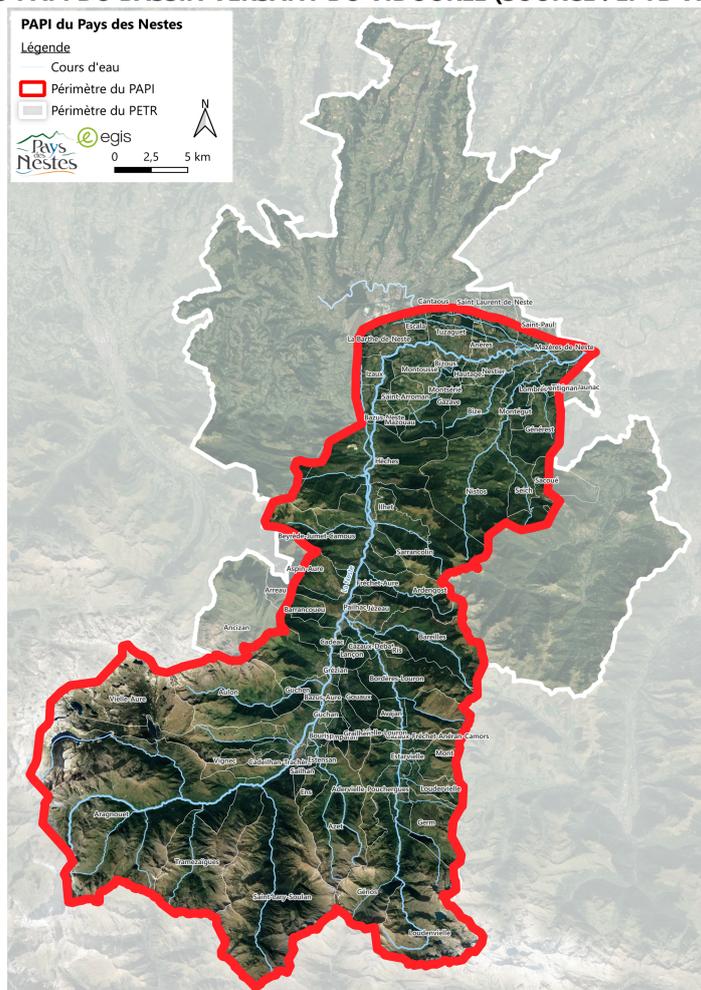
De ce fait, dans le cadre du PAPI 2, le cahier des charges PAPI retenu est celui de 2021.

2.2 Périmètre du PAPI

Le périmètre du PAPI couvre le bassin versant de la Neste, territoire de la compétence GEMAPI portée par le PETR du Pays des Nestes.

Le bassin versant de la Neste s'étend sur 865 km², à l'est du département des Hautes-Pyrénées, des crêtes pyrénéennes à la confluence avec la Garonne en Haute-Garonne, dont la Neste est un affluent. Ainsi, la Neste parcourt 73 km depuis la commune d'Aragnouet à Montréjeau. Sont donc concernées 75 communes réparties en 3 communautés de communes avec près de 15 000 habitants.

FIGURE 2 : PÉRIMÈTRE DU PAPI DU BASSIN VERSANT DU VIDOURLE (SOURCE : EPTB VIDOURLE)



Le bassin versant est essentiellement caractérisé par une zone montagneuse, de haute altitude (entre 270 m et 3 112 m sur sa partie sud avec les contreforts des Pyrénées) dont l'altitude moyenne est de 1 248 m. Les eaux s'écoulent vers le Nord avant de rejoindre des plateaux (Lannemezan, Baronnies, Barousse) puis les vallées (Nestes, Nistos, d'Aure, Louron) et enfin la Garonne (vallons des rivières de Gascogne). Les zones de très haute altitude se caractérisent par de multiples lacs, zones humides, zones minérales. Sur les pentes se trouvent des prairies et forêts. Les vallées peuvent être très encaissées. Au niveau du piémont, ce sont également des prairies et forêts. Quant au plateau de Lannemezan, il comporte des zones humides, des landes, des lacs et des prairies. Au nord du bassin versant, il s'agit de vallons, de terres agricoles et de forêts.

Ce territoire est caractérisé par un réseau hydrographique dense, un régime torrentiel ainsi que des inondations et de l'érosion fluviale. Il est donc soumis aux crues, dont **l'événement de référence est la crue de 1937 (période de retour entre 100 et 130 ans)** bien que la crue de 2013, événement récent, est également devenue une référence.

2.3 Porteur de projet

Le PETR du Pays des Nestes est porteur du PAPI NESTE 2. Sa mise en œuvre montre la volonté du PETR du Pays des Nestes et des partenaires institutionnels (Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, Région Occitanie, l'État et l'Agence de l'Eau) de poursuivre leurs efforts en matière de prévention des inondations et du maintien du fonctionnement des milieux aquatiques.

Pour rappel, un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) est une catégorie d'établissement public, constitué par plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il élabore des projets de développement économique, écologique, culturel et social, appelés projets de territoire. Ces projets sont soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des EPCI qui composent le PETR.

Le Pays des Nestes est à l'origine un syndicat qui regroupe 3 collectivités, à savoir, les communautés de communes des Vallées d'Aure et du Louron, de Neste-Barousse, et du Plateau de Lannemezan. En 2014, il est constitué en PETR afin de mettre en place des projets de développement pour répondre aux besoins des populations permanentes et touristiques tels que « Mobilité active », « Tourisme », « Projet alimentaire », « Charte forestière », ou encore « territoire d'industrie » et « culture ».

Le PETR du Pays des Nestes assure donc la coordination des acteurs, veille à la compatibilité des actions entre elles et à la cohérence du calendrier de mise en œuvre. Ainsi, le maintien et le renforcement de cette structuration est à préserver en vue de la bonne réalisation du PAPI NESTE 2.

La gestion des inondations par le PETR du Pays des Nestes est obtenue en 2019, lorsque la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) des 3 EPCI est transmise au PETR. Depuis, ce dernier est devenu maître d'ouvrage de l'ensemble des actions du programme.

Ainsi, le PETR du Pays des Nestes est avant tout un établissement public constitué d'EPCI. Ses missions sont donc diverses et ne relatent pas uniquement de la gestion des inondations.

Il porte le PAPI 1 en 2019, ainsi que la création de l'Observatoire de la Neste pour améliorer les connaissances et la conscience du risque d'inondation dans le territoire de la Neste des suites du PAPI. L'investissement dans la gestion des inondations se fait également par les projets tels que : le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau afin de mieux gérer les risques liés aux inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

En obtenant la compétence GEMAPI, les actions d'aménagement du bassin versant, d'entretien des cours d'eau, de protection et restauration des écosystèmes, ou encore de défense aux inondations, sont facilitées et réalisées d'un seul tenant, permettant d'uniformiser les actions à l'échelle du bassin versant et non plus des EPCI.

Ainsi, le PETR du Pays des Nestes est devenu l'acteur majeur de la gestion du cours d'eau et de ses affluents. Il était porteur du projet PAPI 1 et porte désormais le PAPI 2.

Le PETR du Pays des Nestes accompagne les collectivités afin que chacun joue son rôle en matière d'inondation et que la compétence GEMAPI soit intégrée par l'ensemble des acteurs. Il possède un rôle de relai entre les différents acteurs. L'objectif étant de réduire les conséquences négatives des inondations. **Il assure la coordination et l'animation, transfère l'information et conseille en matière de réduction de la vulnérabilité face aux inondations.**

Dans le cadre du PAPI 2, le PETR du Pays des Nestes se charge de la coordination, du pilotage et du suivi des actions et sera porteur de projet et maître d'ouvrage de la plupart des études et travaux. Acteur clé, il sert de relai entre les différentes Collectivités Territoriales. Son périmètre d'action correspond au bassin versant de la Neste.

2.4 Gouvernance

Le PETR du Pays des Nestes est le maître d'ouvrage des actions des PAPI Neste 1 et 2. Cependant, plusieurs organes de concertation et de gouvernance seront mobilisés autour du PETR, porteur de la démarche, durant toute la durée du PAPI.

Il est accompagné de plusieurs échelons, qui pourront intervenir comme maîtres d'ouvrage sur certaines actions du PAPI :

- **L'Etat** : un des financeurs principaux grâce à son Fonds (Barnier). Il intervient comme maître d'ouvrage dans le cadre des PPRI (Plans de Prévention des Risques inondations, outils réglementaires de prévention qui évaluent les zones touchées, avec un règlement associé) ;
- La **Région Occitanie** : contribue à financer à la mise en œuvre de programmes d'actions concertés à l'échelle de bassins versants. Elle subventionne les études et les travaux qui permettent une réduction efficace et durable des risques pour les populations et les activités économiques ;
- Le **Conseil Départemental des Hautes Pyrénées** : participe au financement et portent notamment les actions relatives aux formations des élus et des personnels territoriaux sur les thématiques « inondation ». Ils ont également la maîtrise d'ouvrage sur les actions relatives aux barrages ;
- Les **communes et EPCI** : interviennent en matière d'information préventive, notamment pour les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde, outil de planification des actions des acteurs communaux de la gestion des risques), les documents d'urbanisme et les zonages pluviaux ;
- Vont également intervenir dans le projet les particuliers (propriétaires de biens), les gestionnaires des infrastructures réseaux, les ASA (Associations Syndicales Autorisées, établissements publics administratifs dédiés à la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages / à la réalisation de travaux dans le cadre des risques naturels, cours d'eau ou ressources naturelles) et les agriculteurs (ressuyage des terres agricoles et gestion de terrains).

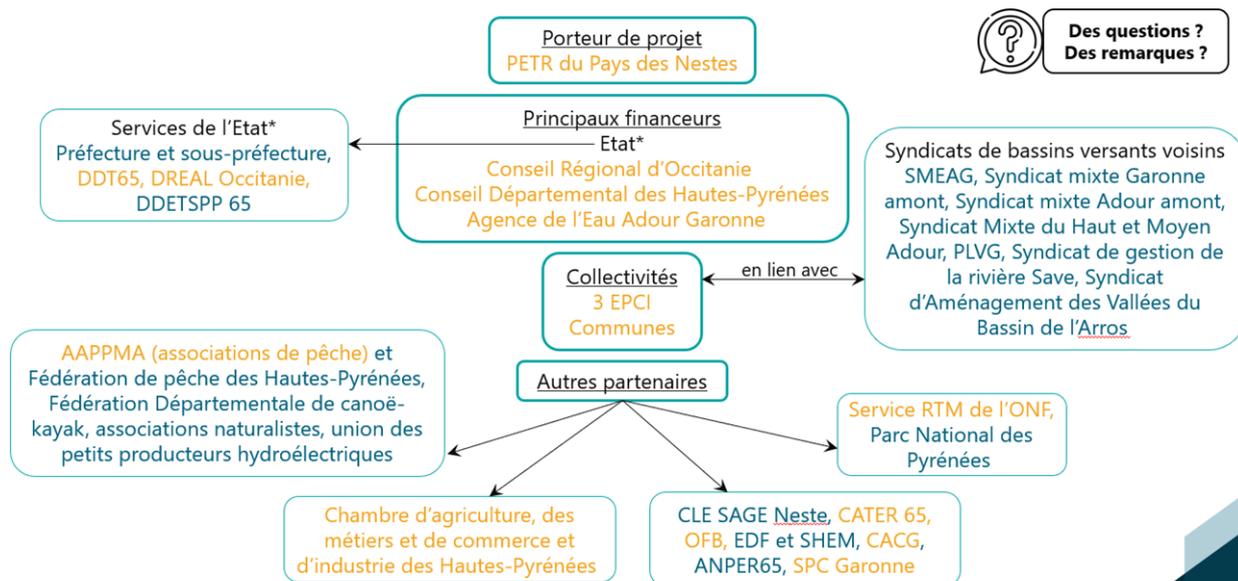
Les partenaires : FEDER, Agence de l'Eau, partenaires techniques (SDIS, Météo France, EDF, CACG, SPC, associations, ...)

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le PETR du Pays des Nestes (porteur du projet du PAPI complet) s'assure que les acteurs du territoire concerné soient associés à la mise en œuvre de la stratégie et des actions du PAPI. Il met donc en place :

- Le **comité de pilotage** : chargé d'assurer l'avancement du programme d'actions et de veiller au maintien de la cohérence du programme. Il est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il est enfin consulté pour validation, pour toute modification du PAPI et tout projet d'avenant. Il est composé des financeurs, des maîtres d'ouvrage, des partenaires techniques, des acteurs économiques (dont les agriculteurs) et de l'État, mais également d'associations ;
- Le **comité technique** : pour l'animation du PAPI et la préparation du travail du comité de pilotage. Il est organisé et dirigé conjointement par un représentant de l'État et un représentant du porteur de projet. Il est ici composé des représentants de l'Etat, de la Région Occitanie, des Conseils Départementaux, des EPCI et des syndicats des bassins versants voisins.

FIGURE 3 : SYNTHÈSE DE LA GOUVERNANCE

GOVERNANCE



2.5 Concertation

La concertation est indispensable pour toute démarche PAPI. Ainsi, les acteurs principaux du territoire ont été associés tout au long de l'élaboration du PAPI sur le bassin versant de la Neste. Cette logique de concertation repose sur l'échange et le partage d'informations, dans le but de co-construire la stratégie et les actions qui en découlent. Cela passe par l'organisation régulière de réunions de travail (comités techniques et de pilotage avec les partenaires techniques et financeurs, réunions avec les acteurs locaux, commissions thématiques « inondations », groupes de travail). Ces réunions permettent de présenter le dossier, d'engager la discussion, de comprendre les modifications potentielles à apporter et de préciser les financements. De plus, elles entrent dans le cadre de la sensibilisation et de l'information de l'ensemble des publics invités. Certaines réunions peuvent être tenues pour aborder un projet en particulier, tel que de nouveaux aménagements, la création de digues...

Dans le cadre du PAPI 2, les acteurs principaux du territoire ont été sollicités et plus particulièrement pour le diagnostic, la stratégie et l'élaboration du programme d'actions. Ceci s'est traduit d'une part sous la forme d'un questionnaire envoyé aux acteurs (25 communes ont répondu aux questionnaires transmis par Egis en 2023, venant compléter les questionnaires d'Artelia, GEMAPI et DICRIM), et d'autre part avec la tenue de nombreuses réunions.

TABLEAU 1 : LISTE DES RÉUNIONS

Étape	Date et nature des réunions
Bilan et diagnostic	07/04 réunion de lancement
	14/04 COTECH
	20/04 COFIL
	22/06 COTECH
	03/07 COFIL
Gouvernance et stratégie	22/06 ATELIER STRATÉGIE
	31/08 COTECH
	11/09 COFIL
Programme d'actions	19/09 ATELIER PRÉPROGRAMME
	16/10 COTECH
	24/10 « PRÉ-DÉPÔT »
	09/11 COFIL VALIDATION
Finalisation	11/12 Conseil Syndical

Ces réunions sont l'occasion de donner la parole aux principaux acteurs comme l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, EPCI, Syndicats de bassins voisins, entre autres. Ainsi, elles ont permis :

- De présenter la démarche PAPI sur le bassin versant ;
- De faire le bilan et tirer les enseignements du premier PAPI ;
- De recueillir les attentes, besoins et avis des parties prenantes, et de déterminer les priorités sur le territoire ;
- D'associer l'ensemble des acteurs locaux concernés dès le démarrage du PAPI ;
- De présenter la première version du dossier, en particulier les pièces suivantes : diagnostic, stratégie et programme d'action ;
- De valider les modifications apportées au document ;
- De préciser le financement des actions.

De plus, de nombreux projets ont donné lieu à une longue conversation en amont de l'élaboration du dossier de candidature. L'ensemble des remarques formulées lors des réunions ont été prises en compte dans le projet de PAPI. Ainsi, la concertation avec l'ensemble des acteurs, aux différentes étapes de réalisation du dossier, a permis :

- De discuter et d'échanger ;
- De faire évoluer le PAPI ;
- De déterminer les attentes et enjeux sur le territoire ;
- De sensibiliser au risque inondation ;
- De permettre l'implication des acteurs afin qu'ils se sentent concernés et participent à la mise en œuvre concrète des actions du PAPI.

3 LE DIAGNOSTIC APPROFONDI ET PARTAGÉ DU TERRITOIRE

3.1 Bilan du précédent PAPI

Le **PAPI 1**, mis en œuvre sur le bassin versant de la Neste, de 2017 à 2019, a permis la réalisation de plusieurs actions notables telles que :

- La création de l'observatoire de la Neste,
- Le recensement et la pose de repères de crue,
- L'animation et la sensibilisation dans les milieux scolaires, culturels et évènementiels sur la problématique inondation avec la mise en place d'une exposition itinérante, et la création d'une maquette hydraulique du bassin versant de la Neste,
- L'élaboration et la révision des PPRN,
- La prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme,
- La réalisation de DICRIM avec une charte commune (38 communes ont été accompagnées),
- L'obtention de rendu d'acquisition LIDAR et BATHY de la Neste,
- Des études et travaux d'aménagements, et des diagnostics de vulnérabilité (publics, privés, économique),
- La mise en conformité des ouvrages hydrauliques,
- La mise en place d'un nouveau système de surveillance marqué par la pose de station hydro-pluviométriques et pluviométriques.

En août 2023, 29 actions du PAPI 1 sont réalisées ou engagées. Certaines actions n'ont pas été engagées, ou alors ont été reportées au PAPI 2.

Le **premier avenant** a permis de :

- Prolonger la durée du PAPI : il s'étend désormais jusqu'au 31 décembre 2023,
- Faire évoluer les maîtrises d'ouvrage, en lien avec le transfert de la compétence GEMAPI,
- Modifier le programme d'actions (hausse des montants, ajout et suppression d'actions).

Le deuxième avenant vise à restructurer le programme d'actions du PAPI. Il s'inscrit dans l'objectif de :

- Permettre la poursuite de la mise en sécurité des personnes et des biens,
- Réaliser les études préalables au programme de travaux du futur PAPI 2,
- Engager les diagnostics de réduction de la vulnérabilité.

Le **PAPI 2** s'inscrit quant à lui dans la continuité du premier PAPI, afin de répondre à plusieurs besoins :

- La dynamique créée sur le territoire tend à être maintenue et amplifiée avec ce PAPI ;
- Les connaissances locales sont amenées à être améliorées ;
- Des travaux doivent être engagés dans le cadre du PAPI 2 (études préalables déjà réalisées) ;
- La réflexion se tourne vers une gestion du risque inondation à l'échelle multiscalaire, en associant l'ensemble des acteurs du bassin versant ;
- L'attente des élus et des populations est toujours forte et marquée par les inondations de juin 2013.

3.2 Caractérisation de l'aléa

La rivière de la Neste constitue le principal facteur d'inondations sur le territoire du PAPI. Prenant sa source dans les Pyrénées et disposant de plusieurs affluents importants, les crues peuvent survenir à n'importe quelle saison, avec des origines océaniques ou pyrénéennes.

Cependant, 4 types d'aléas sont présents sur le bassin versant de la Neste, à savoir le débordement de cours d'eau, l'aléa torrentiel, le ruissellement pluvial et les remontées de nappes.

Le **débordement de cours d'eau** correspond à une augmentation du débit d'un cours d'eau, causant ainsi une crue, à la suite d'épisodes pluviométriques importants. Le bassin versant de la Neste est exposé à 4 types de crue : les crues d'origine océanique pyrénéenne, les crues pyrénéennes, les crues d'origine océanique et les crues d'origine méditerranéenne. Au sein du Pays des Nestes, 13 communes estiment être exposées à l'aléa fort et 7 à l'aléa moyen.

L'**aléa torrentiel** se produit sur des petits bassins versants, avec des fortes pentes, lors d'orages intenses et localisés, provoquant des crues dites « éclairs », qui sont chargées en matériaux et peuvent provoquer des embâcles. C'est le caractère montagnard et la présence de nombreux torrents sur le bassin versant de la Neste qui expliquent l'existence de ce risque dans le territoire. Par ailleurs, 11 communes estiment être soumises à un aléa torrentiel fort et 5 à un aléa moyen.

Le **bassin versant de la Neste, dans son ensemble, est connu pour ses débordements de cours et au caractère torrentiel de ces événements**. Entre 1650 et 2022, on recense 10 crues historiques majeures. Bien que peu de données soient disponibles avant les années 1650, il n'est pas exclu que plusieurs phénomènes conséquents se soient produits avant cette date d'autant plus que les aménagements qui couvraient le territoire à l'époque n'étaient pas aussi nombreux et résistants que les ouvrages de protection actuels.

La crue de référence est la crue de 1937, dont le débit a été estimé à 233 m³/s et 461 m³/s à 2 points différents dans le territoire. Les inondations ont touché des communes en amont et en aval, résultat de crue torrentielle de ruisseau et du débordement de la Neste.

FIGURE 4 : PHOTOGRAPHIES DE LA CRUE DE 1937 DE LA NESTE À SARRANCOLIN (SOURCE : CACG, 2016)



Aussi, plus récemment, la crue de 2013 a marqué le territoire. Elle est le résultat d'un redoux de juin et d'un épisode pluvio-orageux provenant du Sud après un fort enneigement en hiver. Les dommages s'élèvent à 8 millions d'euros, et ont concernés des enjeux variés. Au lendemain de cet événement, le Pays des Nestes s'est tourné vers la réalisation du PAPI 1 (2017-2023).

FIGURE 5 : PHOTOGRAPHIE DE LA CURE DE LA NESTE À ARREAU EN 2013 (SOURCE : CACG, 2016)



Le **ruissellement pluvial** concerne également le bassin versant de la Neste. Il est la conséquence directe de l'imperméabilisation du sol. La présence des aménagements limite l'infiltration de l'eau dans le sol durant des épisodes pluviométriques intenses. Les réseaux d'assainissement peuvent également être saturés, engendrant des écoulements généralement rapides sur les axes routiers. Il peut être urbain comme rural. Les derniers événements marquants datent du 10 avril 2021, et du 9 au 11 janvier 2022, provoquant des dégradations importantes de la voirie. Ainsi, 4 communes estiment être soumises à un aléa fort de ruissellement et 13 à un aléa moyen.

Les **remontées de nappes** sont un aléa rare au Pays des Nestes, cependant il est bien identifié. Il se produit lors de la remontée du niveau de la nappe phréatique à la surface. Cela a lieu lorsque d'importants épisodes pluvieux (longs et/ou fréquents). 3 zones ont été identifiées au sein du Pays des Nestes, à savoir, Neste en aval de la Barthe-de-Neste, la Neste d'Aure, la Neste de Louron. De plus, 3 communes estiment être exposées à l'aléa fort.

3.3 Recensement des enjeux exposés

Les enjeux sont importants au sein du bassin versant de la Neste :

- Le bassin est d'une surface de 865 km² et regroupe 15 000 habitants,
- 37 des 75 communes sont exposées aux inondations de la Neste et de ses affluents,
- 2% du territoire et 22% de la population se situent en zone inondable,
- La surface inondable représente environ 2 006 ha,
- Plus de 1 860 bâtiments d'activités économiques (pour près de 2 346 salariés) sont situés en zone inondable,
- 23 entreprises à caractère dangereux sont présentes en zone inondable,
- Une ICPE est en zone inondable,
- Plusieurs kilomètres de routes et de voies ferrées sont en zone inondable,
- Près de 740 ha de surface agricole sont en zone inondable.

Au total, 4 272 bâtiments sont situés en zone inondable sur le bassin versant de la Neste, sur les 29 962 bâtiments considérés. 2 communes ont plus de 9% de leurs bâtiments exposés, et 5 communes ont entre 7 et 8% de leurs bâtiments en zone inondable.

Les enjeux situés en zone inondable sont présentés plus en détails, pour toutes les communes à l'intérieur du périmètre d'étude :

- **Habitat** : 59% des enjeux exposés sont des habitations (2 525), en particulier l’habitat à étage (2 190 soit 86%), majoritairement sur les communes de Loudenvielle, Vielle-Aure et Ancizan,
- **Habitants** : Sur tout le bassin, 2 164 résidents sont concernés par le risque inondation, sur les 15 000 que compte le territoire,
- **Activités économiques** : Leur part s’élève à 14%, les 2 021 établissements exposés se concentrent à Saint-Lary-Soulan (423 entreprises pour la crue PPR), suivie de Vielle-Aure (389), Loudenvielle (172), Ancizan (151) et Saint-Laurent-de-Neste (118),
- **Établissements publics** : 66 établissements (soit une part égale à 13%) sont touchés, principalement à Vielle-Aure, Saint-Lary-Soulan, Saint-Laurent-de-Neste et Génos.

3.4 Ouvrages existants

Le bassin versant de la Neste est ponctué d’ouvrages de protection, principalement des digues, bien que d’autres aménagements artificiels existent. Leur présence nécessite de les surveiller et les entretenir régulièrement.

Le PAPI du Pays des Nestes compte 6 systèmes d’endiguements. Ces ouvrages de classe C, basés sur une crue centennale, ont fait l’objet d’une dérogation pour régularisation qui ne prévoit pas de travaux de construction ou de modification substantielle. Ils se situent dans les communes de Bordères-Louron, Bourisp, Génos, Lortet, Vignec et Vielle-Aure.

Sur le bassin versant de la Neste, la majorité des ouvrages relève du domaine communal, d’autres digues de la propriété privée (terres agricoles, cordons de protection de gravières mises en eau). Ainsi, les principaux types de digues sur le territoire d’études sont :

- Des digues sous forme de murs (Saint-Lary-Soulan, Sarrancolin, Lortet, Bordères-Louron, ...),
- Digues en terre compactée (Vignec et Vielle-Aure),
- Digues en enrochements (Vignec),
- Amoncèlements et dépôts de matériaux,
- Merlons de matériaux sédimentaires, qui proviennent d’une extraction post-crue (Arreau, Mazères-de-Neste, Bizous, Vielle-Aure).

De plus, dans le bassin versant de la Neste, il existe plusieurs aménagements artificiels dont : 18 barrages-réservoirs, 21 usines hydroélectriques, 47 prises d’eau (alimentation des usines) et 97 seuils (hydroélectricité, industries, agriculture, activités aquacoles, loisirs et sports, stabilisation de cours d’eau, suivi technique et scientifiques, ...).

Concernant les ouvrages liés à l’aléa torrentiel, implantés au niveau des affluents de la Neste, il existe plusieurs mesures de correction : peignes, bassins de réception, seuils, digues, protections de berges, chenalisation de torrents, ...

Il existe également d’autres types d’ouvrages hydrauliques, cependant, c’est à l’échelle des Hautes-Pyrénées (65) qu’on les retrouve, à savoir des barrages, seuils, épis, passages à gué...

Nota : le PETR du Pays des Nestes est en charge des actions liées aux études, travaux et entretien des ouvrages hydrauliques d’intérêt commun existants sur la Neste et ses affluents, mais également de l’entretien des cours d’eau et des berges.

3.5 Recensement des dispositifs, outils et documents existants

Il existe de nombreux dispositifs à disposition sur le bassin versant de la Neste. Cette partie tend à présenter les outils et documents existants, dédiés au risque inondation.

3.5.1 Les outils et documents dédiés à l'information et la sensibilisation

- **Le DDRM** (Document Départemental sur les Risques Majeurs), approuvé en 2021. Il s'agit d'un document d'information qui détaille les risques auxquels le département est exposé.
- **Le DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). 17 communes disposent d'un DICRIM et 38 sont accompagnées dans la réalisation de ce document. Il s'agit d'un document informatif qui décrit les risques présents sur la commune. Réalisé par le Maire, il a pour objectif de relayer les informations sur les risques naturels et technologiques (connaissance du risque, mesures de prévention, bons comportements à tenir, moyens d'alerte) auprès des administrés
- **74 repères de crue** ont été posés sur 25 communes du territoire. Les repères de crues sont des plaques standardisées à l'échelle nationale identifiant les plus hautes eaux connues et la date de l'évènement. Ces macarons sont essentiellement fixés sur les établissements publics. Ils peuvent être accompagnés de panneaux d'informations pédagogiques. L'objectif est de maintenir la culture et la mémoire du risque sur des évènements marquants. Dans le cadre du PAPI 1, 74 sites de pose ont été exploités sur 25 communes du bassin versant.
- On trouve également **l'Observatoire de la Neste** qui vise l'amélioration de la connaissance du risque par la population, ou encore les actions de sensibilisation auprès de différents publics (scolaires, habitants, touristes, élus et agents territoriaux).

3.5.2 Les dispositifs et outils de prévision, surveillance et d'alerte

- **Le SPC Garonne-Tarn-Lot**, service d'État, permettant de transmettre les informations relatives aux crues des cours d'eau du territoire, dont le SDPC (Schéma Directeur de Prévision des Crues) a été approuvé en 2015.
- **Les services de Météo France**, qui fournissent des grilles d'alerte et de vigilance à la population, comme **APIC** (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle de la Commune). 15 communes y sont inscrites. A destination des maires, APIC informe sur la nature des pluies qui s'abattent sur le territoire communal.
- **3 communes sont abonnées à Predict Services**. Cet établissement apporte un appui aux communes pour l'activation et la gestion de crise inondation. Ce soutien est établi au moyen de déclenchement et d'assistance téléphonique directe aux élus et de mise à disposition et d'interprétation des images radar à ses abonnés en cas d'alerte météo orange ou rouge.
- Enfin, on peut souligner le catalogue des **moyens d'alerte existants** dans le territoire comprenant des véhicules haut-parleur, mégaphones, SMS-mail, appel de masse, message sur les réseaux sociaux, porte-à-porte, panneaux, site internet des mairies, sirènes, appels et tocsin.

3.5.3 Les dispositifs relatifs à la gestion de crise

- **37 communes disposent d'un PCS** (Plan Communal de Sauvegarde). Le PCS est un instrument de planification et d'organisation à l'échelle communale. Il permet d'anticiper les situations de crise dans l'objectif d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.
- **7 communes disposent de Mesures de Sauvegarde** à défaut de disposer un PCS.
- **4 communes disposent d'une RCSC** (Réserve Communale de Sécurité Civile).
- Par ailleurs, **peu de communes ont déclaré avoir réalisé un retour d'expérience**, alors que cela permet d'améliorer la future gestion de crise notamment en identifiant les points forts et les dysfonctionnements de la gestion de crise menée. De plus, seules **4 communes ont organisé des exercices de gestion de crise**.

3.5.4 Les moyens mis en place pour l'intégration du risque dans l'urbanisme

- **46 communes ont un PPRN** (approuvés ou en cours de validation). Le PPRN Ce document concilie la maîtrise de l'urbanisation et la vulnérabilité du territoire en règlementant l'occupation des sols des zones exposées directement ou non aux risques. Les prescriptions veulent aller jusqu'à l'interdiction de nouvelles urbanisations dans les zones à risques les plus forts.
- **13 communes disposent d'un PLU** qui soumet des mesures obligatoires ou des prescriptions pour toute nouvelle construction. **44 communes s'appuient quant à elles sur le RNU** qui vise les constructions et aménagement faisant l'objet d'un permis de construire ou d'aménager. Enfin, **18 communes s'appuient sur leur Carte Communale**.

3.6 Les perceptions du risque sur le bassin versant

Plusieurs démarches de sensibilisation des publics ont été engagées sur le bassin versant, avec pour but d'accroître les connaissances sur le risque et les enjeux du territoire, de développer une conscience du risque inondation et d'améliorer les perceptions.

La sensibilisation tout public a été pensée autour du site internet et de la médiathèque participative de l'Observatoire de la Neste. Le site internet présente le territoire et des acteurs, le bassin versant, les compétences du PETR et les actions mises en œuvre sur le territoire, ou encore les dispositifs d'information et de prévention. Tandis que la médiathèque regroupe les informations (photographies notamment) liées aux inondations historiques et permet une contribution participative.

Aussi, **la sensibilisation tout public a été proposé sous l'angle d'une exposition itinérante**, avec la réalisation de 12 kakemonos et d'un livret d'accompagnement de l'exposition. Celle-ci présente les différentes notions qui composent le risque, et les spécificités du territoire des Nestes, son histoire et ses événements marquants, tout en proposant du contenu sur les gestes à adopter.

On entend par tout public, des actions de sensibilisation qui touchent à la fois des habitants, des touristes, des élus et des agents techniques.

La sensibilisation des publics scolaires (écoles, collèges) a été réalisé au travers de 2 approches courant 2022. La première étant une exposition sur le fonctionnement du bassin versant. La seconde est une maquette hydraulique permettant la représentation de ce fonctionnement. Cette exposition a permis de proposer également du contenu informatif sur les événements passés, ce que le territoire en a retenu, et ce qui a été mis en place au lendemain de ces événements.

4 LA STRATÉGIE DU PAPI 2 PAYS DES NESTES

La stratégie du PAPI 2 Pays des Nestes, découle de celle de la SGRI, dans une logique de respect des directives supérieures ; mais elle tend surtout à s'adapter aux priorités locales du territoire et aux besoins des acteurs.

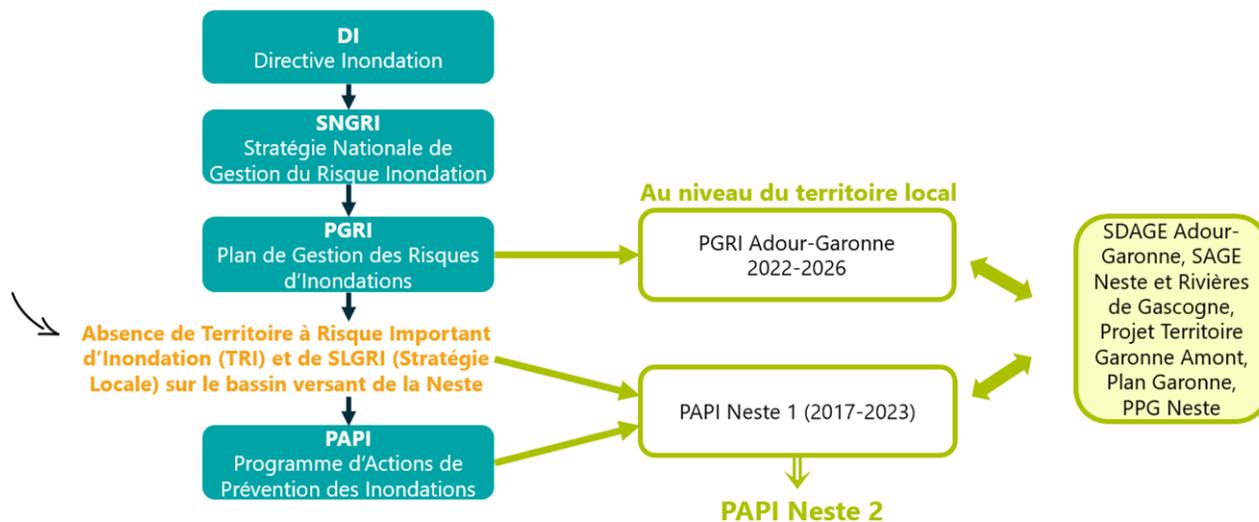
La stratégie du PAPI a été élaborée en s'appuyant sur :

- Les objectifs de la SLGRI et donc des stratégies européennes, nationales... ;
- Les enseignements des précédents PAPI Pays des Nestes ;
- Les constats mis en évidence dans le diagnostic du PAPI.

4.1 Cohérence avec les document supra

La stratégie du PAPI 2 Pays des Nestes, découle de celle de la SGRI, dans une logique de respect des directives supérieures (notamment le Plan de Gestion du Risque Inondation qui existe à l'échelle du bassin hydrographique Adour-Garonne).

FIGURE 6 : COHÉRENCE DE LA STRATÉGIE



4.2 Les enseignements

Le diagnostic territorial réalisé dans la démarche PAPI 2 a permis de définir les principales caractéristiques et enjeux du territoire face au risque inondation :

■ Points forts constituant des atouts pour la gestion du risque sur le territoire :

- Une maîtrise d'ouvrage assurée par le PETR du Pays des Nestes, structure de gestion reconnue à l'échelle du bassin versant, et une gouvernance définie et organisée ;
- Un territoire marqué par de nombreux repères de crues installés dans le cadre du PAPI 1 (mémoire du risque) ;
- Un important travail de sensibilisation (scolaire, tout public, élus...) mené ;
- Une importante connaissance autour des risques d'inondations issue des études réalisées notamment lors du PAPI 1 (toutes les données déjà obtenues doivent maintenant être capitalisées) ;
- Un réseau de suivi hydrométrique développé, utile pour le développement de la gestion de crise ;
- Une couverture étendue des PPRI approuvés lors du PAPI 1.

■ Points faibles représentant des enjeux et priorités d'actions pour le PAPI :

- Manque de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le bassin versant ;
- Prévision et instrumentation des cours d'eau à poursuivre et à homogénéiser ;
- Gestion de crise à renforcer à l'échelle du bassin versant, notamment dans une logique amont-aval (élaboration ou révision d'un PCS, réflexion autour d'un PICS, exercices et retours d'expérience) ;
- Alerte et moyens de communication auprès de la population à développer, sensibilisation des acteurs locaux à poursuivre ;
- Faible prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme (les documents d'aménagement du territoire doivent intégrer les risques ou documents non finalisés) ;
- Gestion des digues et entretien des cours d'eau à poursuivre (en lien avec une érosion avérée) ;
- Renforcement de l'élaboration ou révision des DICRIM pour l'ensemble des communes du bassin versant ;
- Meilleure connaissance et prise en compte du ruissellement rural et urbain (réalisation de zonages ou schémas directeurs).

4.3 Les objectifs et dispositions de la stratégie du PAPI

Les 5 Grands Objectifs du PAPI, conformes au PGRI et à ses orientations, ont été définis au regard des priorités locales du territoire. Ces priorités ont été identifiées dans le bilan du PAPI 1, dans le diagnostic approfondi et partagé du territoire du PAPI 2, dans les questionnaires complétés par les communes et lors des réunions de concertation (définition des attentes et besoins).

1. Renforcer la gouvernance et l'organisation des compétences et des acteurs du Pays des Nestes :

Renforcer la coordination entre les acteurs ainsi que le rôle du PETR du Pays des Nestes.

1.1. Assurer une bonne coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant de la Neste : La mise en œuvre efficace de la stratégie et des actions du PAPI passe nécessairement par le dialogue entre les acteurs de l'amont à l'aval et leur coordination. Fédérer les acteurs autour de la gestion du risque inondation est essentiel.

1.2. Doter le PETR du Pays des Nestes de moyens suffisants et cohérents avec les opérations à mener : Le PETR doit devenir l'acteur central de la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant de la Neste. Pour cela, sa place et son rôle, pour lequel il assure la coordinations des acteurs, veille à la compatibilité des actions entre elles et la cohérence du calendrier de mise en œuvre, doivent être confortés et renforcés.

1.3. Se projeter, avec une vision long-terme de gestion de risque, vers l'élaboration d'un avenant puis d'un futur PAPI complet Neste : Il est nécessaire de réaliser une démarche prospective d'un futur PAPI, sans omettre la continuité des opérations du PAPI 2, ce qui permettra de mener à bien plusieurs opérations sur le long terme.

2. Proposer des aménagements structurels et des solutions naturelles pour se protéger face aux risques d'inondations sur le bassin versant de la Neste :

Protéger la population par le biais d'ouvrages de protection surveillés et entretenus, avec un fonctionnement le plus naturels possible.

2.1. S'assurer de la bonne gestion et de l'entretien des ouvrages de protection et des cours d'eau : La présence de nombreux ouvrages hydrauliques, ainsi que la compétence GEMAPI du PETR, la gestion de ouvrages et des cours d'eau doit être améliorée et pérennisée.

2.2. Préserver les fonctionnalités naturelles de la Neste et de ses affluents et favoriser les solutions douces de gestion du risque inondation : La gestion des inondations doit suivre les évolutions

nationales qui définissent une stratégie de gestion des cours d'eau, qui, elle-même s'appuie sur des solutions naturelles, fondées sur la nature.

2.3. Garantir une gestion efficace des problématiques hydromorphologiques sur le bassin versant de la Neste : Les réflexions d'aménagement doivent intégrer, préserver et restaurer les différents espaces composant le bassin versant, à savoir, les espaces de mobilités doivent être préservés, restaurés et intégrés.

2.4. Apprendre à se protéger des crues éclair en optimisant la gestion des torrents et de leurs ouvrages : En améliorant la gestion des torrents et de leurs dynamiques sédimentaires et hydromorphologiques spécifiques, la population sera plus protégée.

2.5. Supprimer les points noirs hydrauliques dans les secteurs à enjeux identifiés : En réalisant les travaux de protection nécessaires, dans la continuité de ceux réalisés, engagés ou reportés du PAPI 1, pour réduire la vulnérabilité des communes exposées au débordement de cours d'eau.

3. Préciser la gestion de crise et sa préparation conjointe pour rendre le territoire opérationnel et faire émerger des synergies : Améliorer la gestion de crise à l'échelle du bassin versant, avec la cohésion et la communication entre les acteurs à l'amont et à l'aval

3.1. Développer une chaîne de gestion de crise et les outils associés au niveau communal et intercommunal : L'objectif est d'instaurer une gestion de crise opérationnelle grâce à la coordination entre les différentes structures concernées par la gestion de crise (commune, EPCI, PETR, Département, gestionnaires des routes, services de l'Etat, sécurité civile...).

3.2. Inciter à la formation des élus et des agents à la gestion de crise et à l'utilisation optimale des outils associés : En lien avec la disposition suivante, les élus, acteurs de la gestion de crise, doivent être formés pour répondre plus efficacement à la crise en optimisant leurs moyens.

3.3. Optimiser l'anticipation des crues et les dispositifs d'alerte à destination de la population et des élus du bassin de la Neste : L'objectif est de pouvoir anticiper une inondation afin d'être mieux préparé à la crise en organisant la réponse à la crise et renforçant l'alerte.

3.4. Poursuivre l'amélioration de la prévision dans une perspective de changement climatique : Améliorer et compléter la prévision et les outils de surveillance des cours d'eau par le biais de nouveaux instruments de suivi et de capteurs.

4. Améliorer les capacités d'adaptation du territoire des Nestes pour le rendre moins vulnérable et plus résilient : Réduire la vulnérabilité en adaptant les aménagements et les enjeux, pour en améliorer leur résilience, tout en prenant en compte la perspective du changement climatique.

4.1. Encourager l'aménagement durable du territoire et promouvoir son adaptation face aux risques d'inondations : La prise en compte des risques d'inondation doit être faite dès la conception de projets d'aménagement afin de mener à bien des projets d'urbanisme cohérents, qui n'aggravent pas les conséquences d'une crue.

4.2. Agir sur la réduction de la vulnérabilité du bâti comme un levier de la résilience : il s'agit de développer une stratégie d'adaptation et d'amélioration de la résilience des enjeux, de leur conscience du risque, de la prévision, de l'alerte et de la gestion de risques.

5. Maintenir et pérenniser la dynamique d'amélioration de la connaissance, de la communication et de la culture du risque : le développement des connaissances est essentiel dans la gestion des risques et la réduction de la vulnérabilité.

5.1. Faire de la culture du risque une force du territoire, en continuant de partager la connaissance du bassin versant et de déployer des outils d'information : L'objectif est de développer la culture du risque en passant par la vulgarisation de celui-ci, et favoriser la mémoire du risque au travers d'actions variées.

5.2. Poursuivre la démarche d'animation et de sensibilisation adaptée aux différents publics pour mieux prévenir et se protéger des inondations : Il s'agit de mettre en place une stratégie de

communication et d'animation qui vise à renforcer la sensibilisation du public au risque inondation, afin de toucher le plus grand nombre

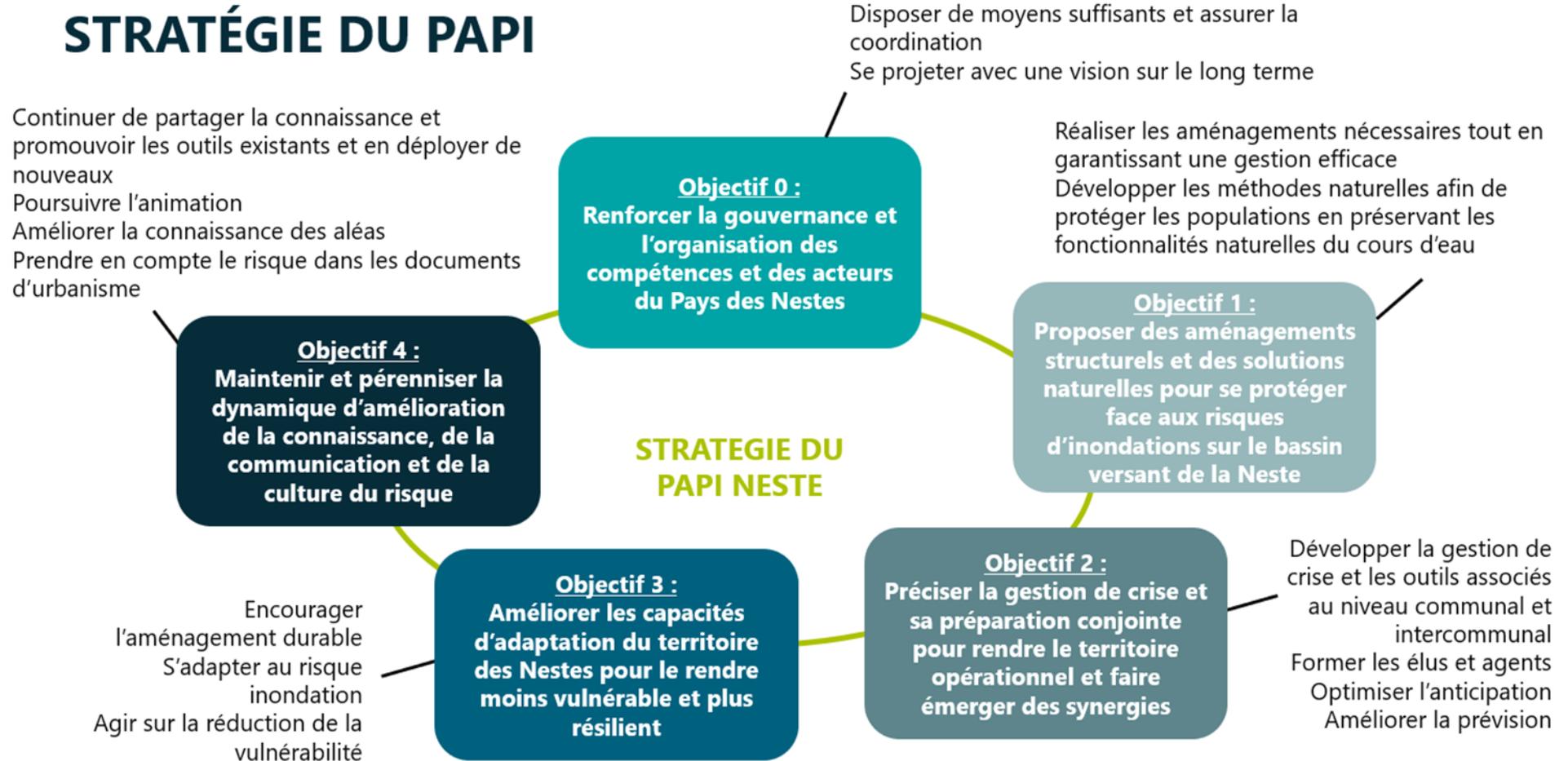
5.3. Polariser la prévention et la communication à destination de la population saisonnière et des touristes : Faisant suite aux dispositions précédentes, il s'agit de développer la culture du risque et la sensibilisation de la population touristique.

5.4. Améliorer la connaissance des aléas présents sur ce territoire de montagne, plus particulièrement des crues torrentielles : Cette disposition vise à renforcer les connaissances de l'ensemble des types d'aléas, et pour pouvoir mettre en œuvre des aménagements de protection de la population.

Ainsi, la stratégie du PAPI 2 peut être résumée par **5 enjeux stratégiques** principaux :

- **Faire perdurer l'animation et ancrer les choix en matière de gouvernance ;**
- **Protéger les populations et gérer les écoulements ;**
- **Améliorer la gestion de crise et la prévision des crues ;**
- **Rendre le territoire moins vulnérable et plus résilient ;**
- **Continuer à améliorer les connaissances et à les diffuser, et sensibiliser tous les acteurs.**

FIGURE 7 : SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DU PAPI



5 LE PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 Présentation des axes du PAPI

La finalité d'un PAPI repose sur la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire d'intervention. Ainsi, le programme d'actions du **PAPI 2 Pays des Nestes comporte 43 actions pour un montant total d'environ 7 001 800 € (sur 6 ans)**, financés notamment par l'Etat, la Région, les Conseils Départementaux, les collectivités, l'Europe et le PETR Pays des Nestes.

L'ensemble des actions d'un PAPI sont classées, de manière équilibrée, en **7 axes** d'intervention, sans compter l'axe 0 lié à l'animation du PAPI et à la gouvernance.

- **Axe 0 « Animation de la démarche PAPI »** : Cet axe porte sur l'animation du PAPI, il s'agit principalement ici de proposer des postes de chargé de mission PAPI permettant au porteur de projet de disposer des ressources nécessaires pour mener à bien les actions du programme d'actions. Cet axe peut également contenir une action spécifique en perspective de la constitution du futur programme d'actions ; dans le cas présent, le PAPI 4 ;
- **Axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »** : Il comporte des actions liées à la sensibilisation des acteurs (élus, public, scolaires, acteurs économiques...), à l'information préventive, à la réalisation de DICRIM, à la pose de repères de crue ou encore à la communication auprès du public ;
- **Axe 2 « Surveillance, prévision des crues et des inondations »** : Afin d'approfondir la connaissance de phénomènes locaux, cet axe se base sur des actions de développement d'outils de prévision, de mesure, d'anticipation ou encore d'avertissement, pour anticiper les conséquences de potentielles crues. Ces dispositifs permettent d'organiser et de faciliter l'anticipation, l'alerte et la gestion de crise, la surveillance des ouvrages et d'améliorer la connaissance des risques ;
- **Axe 3 « Alerte et gestion de crise »** : Il permet d'accompagner les collectivités pour l'élaboration ou la révision de PCS, d'élaborer un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS), de réaliser des exercices de gestion de crise et des retours d'expérience (RETEX), ou encore de développer des outils d'alerte ;
- **Axe 4 « Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme »** : L'objectif de cet axe est de prendre en compte le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme notamment dans le cadre de nouveaux projets d'aménagements du territoire. Il contient des actions relatives à l'acculturation des acteurs de l'aménagement et à l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, cet axe peut permettre la réalisation de zonages pluviaux ainsi que la prise en compte du ruissellement ;
- **Axe 5 « Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »** : Il se base largement sur les diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité, qui semble plus en adéquation avec la géographie locale et les objectifs de protection de la population. Ces mesures et travaux concernent à la fois les habitations, les entreprises, les établissements publics, les exploitations agricoles... Des acquisitions de biens exposés peuvent aussi être inscrites dans le cadre d'un PAPI. La protection ou le renforcement des infrastructures constituent un point essentiel du programme d'actions ;
- **Axe 6 « Ralentissement des écoulements »** : Les porteurs de projet doivent rechercher des solutions intégrant une stratégie de ralentissement dynamique. Cet axe se concentre sur les multiples solutions de ralentissement dynamique, avec la rétention des eaux à l'amont, la revégétalisation des berges... pour mobiliser des fonctionnalités naturelles des milieux humides ;
- **Axe 7 « Gestion des ouvrages de protection hydrauliques »** : Il participe à la recherche de solutions hydrauliques dans une logique de protection des enjeux face aux crues. Il regroupe l'ensemble des actions relatives aux ouvrages structurels de protection et aux travaux d'aménagement. Des opérations sur le système d'endiguement nécessitent un diagnostic de l'état des ouvrages, des niveaux de protection avant et après les opérations, ainsi que la délimitation de la zone protégée. Il s'agira dans un premier d'étudier les possibilités d'action sur le territoire et dans un second temps, de mettre en œuvre leur réalisation. Ainsi ce PAPI comprend des travaux.

L'ensemble des actions intégrées dans le programme du PAPI 3 est présenté plus en détails dans le tableau ci-dessous. Ces actions sont classées par axe du PAPI.

TABLEAU 2 : PROGRAMME D'ACTIONS

Fiche	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage
Axe 0 : Gouvernance		
0.1	Animer la démarche PAPI – 2 postes d'animation du PAPI	PETR du Pays des Nestes
0.2	Animer la démarche PAPI – Animateur des axes 1, 3, 4 et 5	PETR du Pays des Nestes
0.3	Réaliser un bilan intermédiaire et monter un dossier d'avenant du PAPI	PETR du Pays des Nestes
0.4	AMO juridique et réglementaire	PETR du Pays des Nestes
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
1.1	Définir une stratégie et mettre en place un plan de communication à destination du grand public	PETR du Pays des Nestes
1.2	Continuer la réalisation des DICRIM avec une charte graphique commune	PETR du Pays des Nestes
1.3	Faire connaître les outils d'information et de sensibilisation existants	PETR du Pays des Nestes
1.4	Mettre en place des repères de crues et installer des panneaux explicatifs à proximité	PETR du Pays des Nestes
1.5	Sensibiliser et former les élus et les agents techniques à la gestion du risque inondation	PETR du Pays des Nestes
1.6	Développer, étendre et animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires et du personnel encadrant	PETR du Pays des Nestes
1.7	S'approprier les résultats issus des documents en lien avec la gestion de l'eau et le changement climatique	PETR du Pays des Nestes
1.8	Améliorer les connaissances sur le transport solide grâce à la caractérisation des aléas ruissellement et torrentiel à l'échelle du bassin versant	PETR du Pays des Nestes
1.9	Rédiger l'évaluation environnementale du PAPI	PETR du Pays des Nestes
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations		
2.1	Instrumenter / équiper le bassin de la Neste afin d'améliorer la prévision des crues	PETR du Pays des Nestes
2.2	Poser des échelles limnimétriques sur les communes non pourvues et mutualiser les données existantes	PETR du Pays des Nestes
Axe 3 : Alerte et gestion de crise		
3.1	Créer un groupe de travail spécifique à la gestion de crise	PETR du Pays des Nestes
3.2	Continuer l'accompagnement des collectivités dans leur élaboration et/ou révision de leur PCS	PETR du Pays des Nestes
3.3	Élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde afin de mutualiser les moyens et coordonner la gestion de crise	EPCI
3.4	Rendre la gestion de crise plus opérationnelle en effectuant des exercices	PETR du Pays des Nestes
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme		
4.1	Constituer un groupe de travail spécifique à l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme	PETR du Pays des Nestes
4.2	Associer le PETR à l'élaboration du PPR et/ou à leur révision	État
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		
5.1	Apporter une vision globale sur les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire	PETR du Pays des Nestes
5.2	Réduire la vulnérabilité des établissements publics – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité	PETR du Pays des Nestes
5.3	Réduire la vulnérabilité des établissements publics - Travaux	Collectivité
5.4	Réduire la vulnérabilité des habitations – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité	PETR du Pays des Nestes
5.5	Réduire la vulnérabilité des habitations - Travaux	Propriétaire
5.6	Réduire la vulnérabilité des activités économiques – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité	PETR du Pays des Nestes
5.7	Réduire la vulnérabilité des activités économiques – Travaux	Propriétaire
5.8	Disposer d'un temps de travail avec les gestionnaires des réseaux structurants	PETR du Pays des Nestes
5.9	Délocaliser les enjeux situés dans des zones à risque	Communes
Axe 6 : Ralentissement des écoulements		
6.1	Secteur Erabat et Lavedan : étudier et protéger les enjeux par ralentissement des écoulements et gestion du transport solide	PETR du Pays des Nestes
6.2	Secteur Rioulong : étudier la conception de l'ouvrage de protection des enjeux de Loudenvielle	PETR du Pays des Nestes
6.3	Secteur Mazères-de-Neste : Protéger les enjeux de la commune	PETR du Pays des Nestes
6.4	Agir sur le transport solide et les dynamiques fluviales en lien avec le PPG	PETR du Pays des Nestes
6.5	Secteur des lacs de gravière : gérer le transport solide et le risque de capture	PETR du Pays des Nestes
6.6	Secteur de la Plaine d'Aure : mener une étude complémentaire pour la gestion de la dynamique hydraulique et sédimentaire	PETR du Pays des Nestes
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques		
7.1	Recenser et définir la gestion des ouvrages existants	PETR du Pays de Nestes
7.2	Secteur Bizous : Protéger les enjeux de la commune	PETR du Pays de Nestes
7.3	Secteur "Balnéa" à Génos-Loudenvielle : étudier de protection des enjeux	PETR du Pays de Nestes
7.4	Secteur Bordères-Louron : Protéger les enjeux de la commune	PETR du Pays de Nestes
7.5	Secteur Plaine d'Aure : étudier de protection des enjeux	PETR du Pays de Nestes
7.6	Secteur de Saint Laurent de Neste : Protéger les enjeux de la commune	PETR du Pays de Nestes
7.7	Secteur de la Torte : étudier de protection des enjeux	PETR du Pays de Nestes

Nota : le PAPI 2 comporte 43 actions au total.

5.2 Calendrier prévisionnel

Après la labellisation du PAPI 2, les actions pourront être mises en œuvre de 2024 à 2030.

Les durées des actions peuvent s'étendre sur une année ou tout au long du PAPI 2 (**6 ans**). C'est notamment le cas des actions d'animation du PAPI, de sensibilisation, de prévision ou encore celle portant sur les PCS. Au contraire, les actions d'aménagements sont délimitées dans le temps.

Un bilan mi-parcours sera réalisé au cours de ce programme d'actions afin de tirer les enseignements des actions menées et d'ajuster le programme. Dans ce cadre, les actions de « travaux » pourront notamment être précisées.

5.3 Synthèse des actions et montants du PAPI

Ainsi, ce sont au total **43 actions** qui seront menées au cours des 6 ans du PAPI 2 Pays des Nestes. Le montant total est estimé à environ **7 001 800 €**. Les actions et montants sont répartis comme suit :

■ **Axe 0** : 4 actions pour un montant total de 1 116 000 € ;

■ **Axe 1** : 9 actions pour 691 000 €

■ **Axe 2** : 2 action pour 199 000 € ;

■ **Axe 3** : 4 actions pour 216 000 € ;

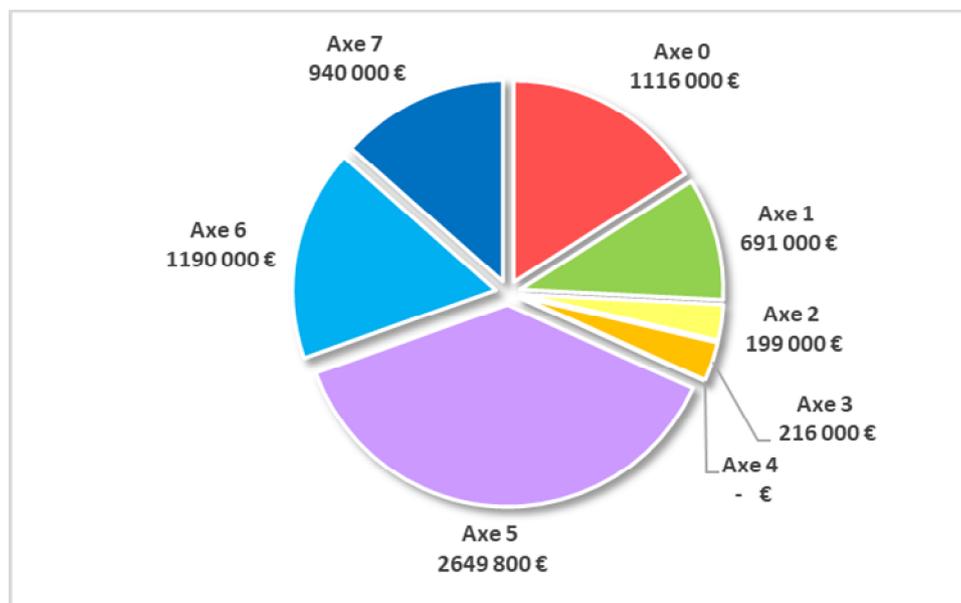
■ **Axe 4** : 2 actions pour 0 € ;

■ **Axe 5** : 9 actions pour 2 649 800 € ;

■ **Axe 6** : 6 actions pour 1 190 000 € ;

■ **Axe 7** : 7 actions pour 940 000 €.

FIGURE 8 : RÉPARTITION DU NOMBRE D' ACTIONS PAR AXE D' INTERVENTION



5.4 Zoom sur les maîtrises d'ouvrages et les financeurs du PAPI

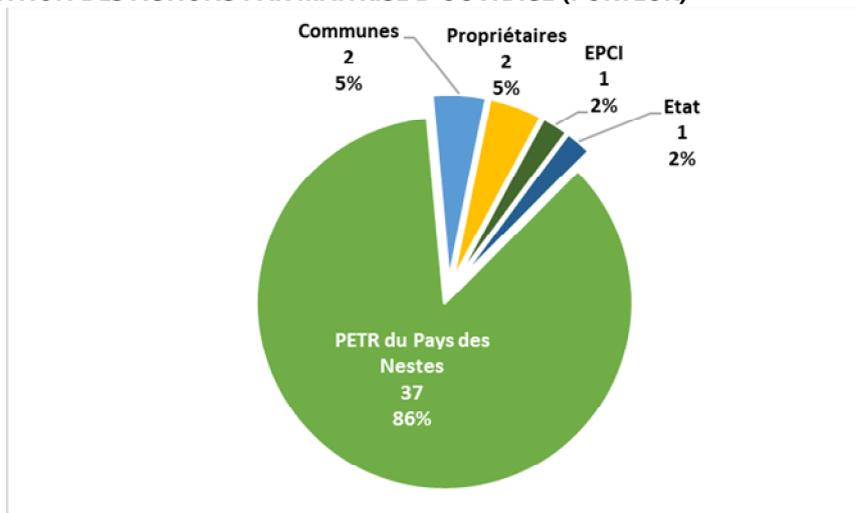
Les principaux **maîtres d'ouvrage** du PAPI 2 Nestes sont les suivants :

■ PETR Pays des Nestes : 37 actions ;

■ État : 1 action ;

- Collectivités – communes ou EPCI : 3 actions ;
- Autres maîtres d'ouvrages – particuliers, propriétaires de biens économiques, agriculteurs : 2 actions.

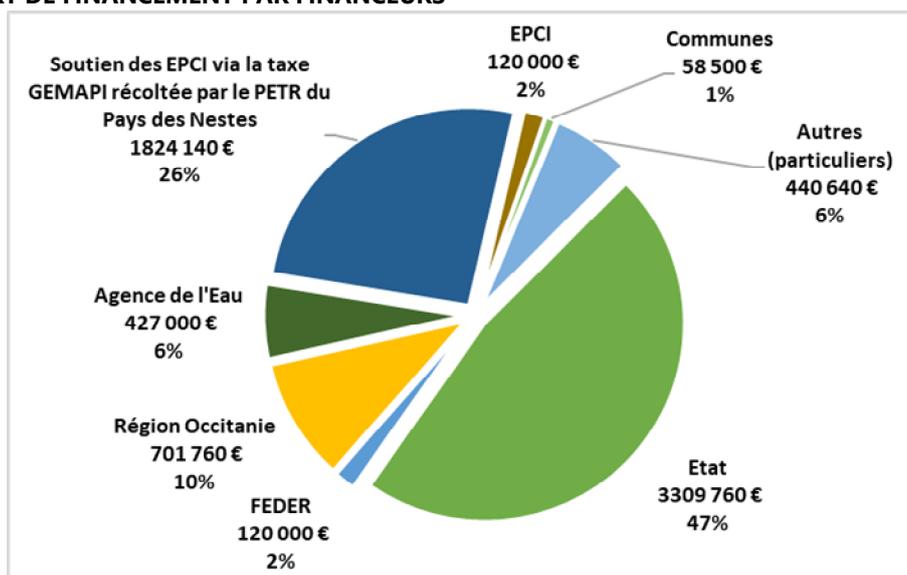
FIGURE 9 : RÉPARTITION DES ACTIONS PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE (PORTEUR)



Les principaux **financeurs** du PAPI 2 Pays des Nestes sont les suivants :

- État (47%), soit quasiment la moitié du programme d'actions ;
- EPCI via le PETR du Pays des Nestes (la taxe GEMAPI¹) (26%) ;
- Région Occitanie (10%) ;
- Agence de l'eau Adour-Garonne (6%) ;
- Autres maîtres d'ouvrages – particuliers, propriétaires de biens économiques, agriculteurs dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité (6%) ;
- EPCI (2%) ;
- Europe via le FEDER (2%)
- Communes (1%).

FIGURE 10 : PART DE FINANCEMENT PAR FINANCEURS



¹ Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

5.5 Quelques actions emblématiques

Plusieurs exemples d'actions phares du PAPI 2 Pays et des Nestes sont détaillées ci-dessous. Elles représentent le type de démarches qui vont être menées de 2024 à 2029 sur le bassin versant.

Axe 0 : Animer la démarche PAPI

Actions : création de postes, animation, perspectives du futur PAPI

Action 0.1 « Animer la démarche PAPI – 2 postes d'animation du PAPI »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2030
- Territoire ciblé : périmètre du PAPI NESTE
- Objectifs : disposer d'une équipe complète et compétente pour animer le PAPI complet, pour suivre sa mise en œuvre, faire émerger les besoins et ajustements, et assurer œuvre opérationnelle et le bon déroulement des actions, le respect des délais et des objectifs.

Cette action vise à la création de 2 postes d'animation du PAPI à temps plein : un chargé de mission PAPI (gestion global du déroulement du PAPI) et un Technicien PAPI (spécialisé sur les axes « travaux », c'est-à-dire les axes 6 et 7).

Action 0.2 « Animer la démarche PAPI – animation des axes 1,3, 4 et 5 »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2030
- Territoire ciblé : périmètre du PAPI NESTE
- Objectifs : disposer d'une équipe complète et compétente pour animer le PAPI complet, pour suivre sa mise en œuvre, faire émerger les besoins et ajustements, et assurer œuvre opérationnelle et le bon déroulement des actions, le respect des délais et des objectifs.

Cette action vise la création d'un poste d'animateur PAPI, à temps plein dans le cadre des axes 1, 3, 4 et 5. Il aura notamment pour rôle d'accompagner les collectivités ou à minima de les sensibiliser sur plusieurs thématiques (DICRIM, PCS, formation, réduction de la vulnérabilité...)

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Actions : sensibilisation des scolaires, stratégie de communication, formation des élus, document d'informations sur les risques (DICRIM), repères de crue, espace dédié au risque inondation, observatoire départemental du risque (ORIG)

Action 1.1 « Définir une stratégie et mettre en place un plan de communication à destination du grand public »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2030
- Territoire ciblé : périmètre du PAPI NESTE
- Objectifs : améliorer la connaissance et la culture du risque, informer et sensibiliser le public, préserver la mémoire collective et sensibiliser la population, mobiliser les acteurs.

Cette action vise la mise en place d'un plan d'action de communication et de sensibilisation global. Il s'agit d'une opération devant à terme permettre à la population de se sentir concernée par le risque inondation, d'informer le grand public et de maintenir une conscience /mémoire du risque.

Elle servira à l'ensemble des actions du programme puisqu'il s'agit de dresser l'ensemble des outils mobilisables et qui seront mobiliser en fonction des publics cibles, en créant des supports de communications sur le thème des inondations et de la GEMAPI.

Action 1.6 « Développer, étendre et animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires et du personnel encadrant »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2030
- Territoire ciblé : périmètre du PAPI Neste
- Objectifs : Favoriser la diffusion de l'information et l'intégration des comportements responsables et améliorer la culture du risque par la sensibilisation des scolaires.

Cette action doit permettre de traiter du risque inondation via, par exemple, des demi-journées en classe et des demi-journées de terrain. L'objectif de cette action consistera également à permettre de compléter les supports pédagogiques existants si nécessaire ou de renouveler certains supports en fonction de leur état d'usure.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Actions : amélioration du réseau de prévision et de surveillance

Action 2.1 « Instrumenter / équiper le bassin de la Neste afin d'améliorer la prévision des crues »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2025
- Territoire ciblé : périmètre du PAPI Neste
- Objectifs : améliorer la connaissance sur les niveaux de crue, améliorer l'alerte, disposer des informations en temps réel (débit, aléa), améliorer la mise en œuvre des actions de sauvegarde des communes.

Cette action vise l'amélioration de la prévision des crues en implantant de nouvelles stations et pluviomètres en plus de l'intégration des stations Vigicrue, afin de surveiller également les tronçons hors du dispositif réglementaire.

On entend par « stations », des stations pluviométriques, bathymétriques, débitmétriques sur la Neste (secteur amont notamment) et des stations hydro-pluviométriques sur les affluents (secteur aval notamment)

Action 2.2 « Poser des échelles limnimétriques sur les communes non pourvues et mutualiser les données existantes »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2025
- Territoire ciblé : Communes dépourvues d'échelles limnimétriques
- Objectifs : renforcer la couverture du réseau des stations hydrométriques et pluviométriques, afin d'améliorer la connaissance sur les événements d'un point de vue quantitatif et donc de préciser les seuils d'alerte, de mutualiser les données pour favoriser la solidarité (amont-aval)

Cette action vise à équiper les communes non déjà pourvues en échelles limnimétriques pour améliorer la surveillance et l'anticipation de la montée des eaux. Les échelles implantées sur les collectivités seront corrélées à celles du SPC et seront différentes afin d'éviter toute confusion.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Actions : document opérationnel de gestion de crise (PCS), coordination intercommunale sur la gestion de crise, pose de barrières

Action 3.2 « Continuer l'accompagnement des collectivités dans leur élaboration et/ou révision de leur PCS »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2030
- Territoire ciblé : communes du PAPI, notamment celles non pourvues d'un PCS ou nécessitant une révision
- Objectifs : améliorer le bon déroulement de la gestion de crise par l'actualisation ou l'élaboration du document opérationnel obligatoire et s'assurer que les agents techniques et élus se l'approprient.

Cette action vise à accompagner les communes dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde ou de sa révision. Des retours d'expérience systématiques seront attendus afin de pouvoir tirer des enseignements suite à un évènement majeur.

Action 3.4 « Rendre la gestion de crise plus opérationnelle en effectuant des exercices »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2030
- Territoire ciblé : périmètre du PAPI NESTE
- Objectifs : renforcer l'opérationnalité et la tester, renforcer la coordination des acteurs de la gestion de crise, vérifier et améliorer la cohérence et le bon déroulement des actions prévus dans les PCS.

Cette action vise à réaliser de plus en plus des exercices de gestion de crise à l'échelle communal voire supra-communale, afin d'accompagner les élus dans le processus d'amélioration du PCS et le développement d'actions cohérentes en situation de crise, sans oublier les situations post-crise (REX, continuité des activités, ...).

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Actions : études de zonage, document réglementaire (PPRI)

Action 4.1 « Constituer un groupe de travail spécifique à l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme »

- Maître d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2030
- Territoire ciblé : périmètre du PAPI NESTE
- Objectifs : renforcer les liens entre le PETR du Pays des Nestes et les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme

Cette action vise à associer le PETR du Pays des Nestes en amont aux opérations d'aménagement du territoire grâce à des échanges se feront selon 2 temps distincts : la planification urbaine et les aménagements

structurants. Le but sera d'intégrer la problématique inondation à l'échelle du Pays des Nestes dans les opérations d'aménagement et études pré-opérationnelles.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Actions : diagnostics de réduction de la vulnérabilité et travaux associés, délocalisations et ressuyage

Action 5.2 à 5.7 :

« Réduire la vulnérabilité des établissements publics – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité »

« Réduire la vulnérabilité des établissements publics – Travaux »

« Réduire la vulnérabilité des habitations – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité »

« Réduire la vulnérabilité des habitations – Travaux »

« Réduire la vulnérabilité des activités économiques et hôtellerie de plein air – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité »

« Réduire la vulnérabilité des activités économiques et hôtellerie de plein air – Travaux »

- Maîtres d'ouvrage : PETR Pays des Nestes, Collectivités, Propriétaires
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2030
- Territoire ciblé : Communes du périmètre du PAPI
- Objectifs : réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable, réduire les dommages consécutifs aux inondations, favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation, faciliter le retour à la normale

À titre d'exemple, dans le cadre des bâtiments dédiés à l'habitation, cette action sera réalisée afin de mettre en œuvre une démarche type ALABRI (comprenant également un volet communication). Elle repose donc sur l'édition d'une brochure d'information (fiche de communication préalable) et la réalisation des diagnostics. Des visites et entretiens avec les particuliers aboutira à un diagnostic spécifique à chaque habitation particulièrement exposée. La suite de cette action repose sur la réalisation des travaux correspondants. L'attribution des mesures de vulnérabilité sur les habitations exposées est une priorité du territoire du bassin versant de la Neste.

Les diagnostics et les travaux des bâtiment soumis à l'aléa constituent un volet majeur du PAPI 2 du Pays des Nestes.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

L'objectif dans cet axe est de réduire la vitesse et l'intensité des écoulements des cours d'eau, et ce dans le but d'assurer et réduire leur impact sur les ouvrages hydrauliques et de diminuer l'aléa inondation sur le territoire.

Action 6.1 « Secteur Erabat et Lavedan : étudier et protéger les enjeux par ralentissement des écoulements et gestion du transport solide »

- Maîtres d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2026 – 2030
- Territoire ciblé : Secteur Erabat / Lavedan
- Objectifs : Protéger la population et les biens, réduire la vulnérabilité du territoire, améliorer les écoulements et la gestion du transport solide

Cette action s'inscrit dans la continuité du PAPI 1, sur l'action portant sur l'Erabat et le Lavedan. Elle comprend une étude sur les écoulements et le transport solide, mais également : des études règlementaires et environnementales, une étude économique, ...

Action 6.4 « Agir sur le transport solide et les dynamiques fluviales en lien avec le PPG »

- Maîtres d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2025 – 2030
- Territoire ciblé : périmètre du PAPI Neste
- Objectifs : Créer une synergie entre le PPG et le PAPI, traiter le transport sédimentaire afin de réduire le risque inondation

Cette action a pour objectif d'établir un lien solide entre le PAPI et le PEP compte tenu des thématiques transversales qu'ils abordent (notamment l'entretien, la problématique des laves torrentielles, la gestion des matériaux ...).

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Ce dernier axe participe à la recherche de solutions hydrauliques permettant de jouer un rôle protecteur face aux crues. Son objectif est d'aboutir à la protection des biens et des personnes afin de sécuriser les enjeux, réduire les dommages et favoriser le retour à la normale.

Action 7.5 « Secteur Plaine d'Aure : étudier de protection des enjeux »

- Maîtres d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2025 – 2029
- Territoire ciblé : Plaine d'Aure
- Objectifs : Protéger les enjeux de la plaine d'Aure face au risque d'inondation par les différents affluents, autoriser les ouvrages le nécessitant en tant que systèmes d'endiguement et assurer leur suivi

Cette action a pour vocation :

- Poursuivre les études engagées jusqu'au stade PROJET une fois le(s) scénario(s) d'aménagement retenu(s) tout en intégrant l'ensemble des études réglementaires nécessaires ;
- Réaliser les travaux retenus et assurer leur suivi technique et financier jusqu'à réception des ouvrages exécutés. Le montant des travaux sera intégré dans l'avenant au PAPI 2 (fiche action 0.3 « Réaliser un bilan intermédiaire et monter un dossier d'avenant du PAPI ») ;
- Engager les études de dangers et les procédures d'autorisations nécessaires à la régularisation des potentiels ouvrages retenus comme systèmes d'endiguement.

Action 7.7 « Secteur de la Torte amont : Protection des enjeux »

- Maîtres d'ouvrage : PETR Pays des Nestes
- Calendrier prévisionnel : 2024 – 2028
- Territoire ciblé : secteur de la Torte
- Objectifs : Protéger la population et les biens et réduire la vulnérabilité du territoire

Cette action devra permettre de réactualiser la modélisation hydraulique et de proposer un projet d'aménagement au stade PROJET. Elle comprend également les études règlementaires et environnementales associées. Les travaux seront réalisés dans le cadre de cette action.

5.6 Perspectives vers un futur PAPI 3

La stratégie et les actions du PAPI 2 vont être poursuivies dans le cadre d'un futur PAPI 3, dans la continuité des démarches PAPI engagées depuis 2014.

En effet, un PAPI 3 sera nécessaire afin de poursuivre certaines actions du PAPI 2 :

- Pour continuer, prolonger et/ou étendre certaines actions telles que celles liées à l'animation, la communication/sensibilisation, la gestion de crise ou encore la réduction de la vulnérabilité ;
- De plus, des études vont être menées dans le cadre du PAPI 2, il s'agit d'études préalables à la réalisation de travaux. Ces études du PAPI 2 pourront, selon leurs conclusions, donner lieu à des aménagements qui seront alors programmés soit en deuxième partie du présent PAPI, soit dans le cadre du futur le PAPI 3.

Par ailleurs, plusieurs grandes opérations d'aménagement sont menées dans le PAPI 2, mais au vu de leur dimensionnement (humain et financier), ces dernières doivent être poursuivies dans le futur PAPI. Ainsi, plusieurs aménagements vont être entamés au cours du PAPI 2 et seront finalisés avec le PAPI 3, en particulier compte-tenu du volume financier important et des durées de réalisation.